L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureau, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MARDI 25 MARS 1879.

SPECTACLES, BALS, &c.

ACADEMIE DE MUSIQUE

94 St-Charles { DE BIDWELL } 94 St-Charles

Le seul théâtre ouvert en ville.

DIMANCHE, 23 mars. — Huit jours seulement. [illegible]

MINSTRELS

Quatre compagnies distinctes [illegible]

[illegible]

Pour le programme du soir, voir les affiches. [illegible]

LUNDI, 31 mars. — La Troupe [illegible]

SOCIÉTÉ D'ASSISTANCE MUTUELLE DE ST-MAURICE,

(CASERNES ET VERSAILLES)

QUATRIÈME

GRANDE FÊTE CHAMPÊTRE

ANNUELLE,

Le Dimanche, 20 Avril 1879,

—AU—

MAGNOLIA GROVE,

DANS LES CASERNES DES ÉTATS-UNIS.

(Coin Béléry et Levée).

COMITÉ D'ARRANGEMENT:

ALPHONSE FELTZ, Chairman;

Justin Arrin, Henri Doeus,
François Dufrêche, Auguste [illegible],
Victor Cleutat, Albert Dunst,
Jacob Alt, Pascal Lafosse,
Sébastien Roy, Xavier [illegible].

NOTA—Les Cartes vendues pour le "Pique-Nique" qui devait avoir lieu le 30 juin 1878 seront reçues comme les nouvelles, mais aucune carte complimentaire émise alors ne sera acceptée.

Prix du Billet: 50 cents.

Dames et Enfants: Gratis.

☞ Aucune Dame ne sera admise sans un cavalier.

Par ordre du Conseil d'Administration,

PAUL ESTEBEN, Président,

F. D. SEGHERS, Secrétaire. 20mars—1m

Grande Ouverture de la Saison.

Mode de Printemps.

LEON GODCHAUX,

81 & 83.....Canal.....81 & 83

Je suis prêt à fournir aux acheteurs les dernières nouveautés et les modes les plus élégantes en

Vêtements pour Hommes, Jeunes Gens, Jeunes Garçons, Et Enfants,

faits des étoffes de saison du dernier genre.

Les acheteurs de la campagne sont tout particulièrement invités à venir examiner mon stock avant de faire d'autres achats,

LÉON GODCHAUX,

81 & 83 rue du Canal,

21 fév—☞ Nouvelle-Orléans.

LAWRENCE & TAYLOR,

76 Aldersgate street, Londres, E. C., Angleterre.

REÇOIVENT des consignations de produits agricoles et de matières brutes, à vendre sur le marché le plus vaste et le plus avantageux du monde. [illegible]

Banquiers: National Provincial Bank of England.

Adresse télégraphique: Tayrence, London.

19 fév—3m

Vaccination.

MMES GAGNANT et BAUSSET, accoucheuses, reçues des facultés de médecine de Paris et de la Nouvelle-Orléans, annoncent au public et aux Dames de leur clientèle en particulier qu'elles vaccinent tout les MERCREDIS, à midi. Résidence, rue des Remparts Nos. 187 et 189, entre Dumaine et St. Anne.

11 mars—3m—Mar-J-D.

Chaussures.

AVIS.

Grande liquidation au Claiborne Shoe Store, No 257, rue Ursulines, coin Claiborne, pour cause de changement de magasin.

J'annonce à ma nombreuse clientèle et au public en général que je suis décidé à faire une grande vente de mon stock entier de chaussures, lequel sera vendu à des prix dont on n'a jamais entendu parler dans cette ville. Je dois faire, le 1er avril, l'ouverture d'un nouveau magasin, au coin des rues Royale et St. Philippe, ancien local de Dansiger. Ce magasin sera le plus grand de toute la ville, et il n'y sera vendu que des articles nouveaux et du dernier goût. Il s'appellera la "Ville de Paris". Je sollicite de même le patronage des habitants de la ville et de la campagne.

A. L. BICOCCHI.

22 fév—1an

ATTENTION.

M. ANDRIEU - - - - 159 Poydras.

CHAUSSURES A VIS FAITES EN VILLE, à $2,50 la paire.

CHAUSSURES COUSUES, faites en ville, à $4 00.

BOTTES et souliers en tous genres faits ici des meilleurs matériaux et par des ouvriers de premier ordre, à des prix plus réduits que partout ailleurs en ville. [illegible]

17 janv [illegible]

PONTCHARTRAIN CHEAP STORE.

J. A. LACROIX,

Coin Français et Victoire.

CHAUSSURES DE TOUTES QUALITÉS POUR DAMES, MESSIEURS, DEMOISELLES ET ENFANTS.

Toujours en magasin, un assortiment complet de chaussures de qualité supérieure à des prix défiant la concurrence.

Venez examiner mon stock avant d'acheter ailleurs.

MA DEVISE est: "Ventes rapides et légers bénéfices"

26 fév—1 an

Meubles.

F. REMY.

Marchand de Meubles,

[illegible]

TOUJOURS en magasin un grand assortiment [illegible]

[illegible]

Charbons! Charbons!

Avis spécial.

Bureau du charbon St. Bernard.

Nouvelle-Orléans, 16 Septembre 1878.

[illegible]

W. S. CAMPBELL, Agent.

Avis aux Contribuables.

[illegible]

JOHN T. [illegible]

OFFICIEL.

Taxes et Licences pour 1879.

Département des Finances.

[illegible]

Nlle-Orléans, 20 mars 1879.

[illegible] que [illegible] jours pour payer les taxes de ville de 1879 [illegible] le dernier [illegible] 1879 [illegible] février, et la liste des délinquants se fait immédiatement pour exécution avec pénalités.

On évitera et frais et embarras en payant immédiatement.

ALF. H. ISAACSON,

Administrateur des Finances.

20 mars—2w

Avis aux contribuables des districts inférieurs de la ville.

Bureau du Percepteur des Taxes d'État des 2me, 3me et 5me districts — Paroisse d'Orléans, No 47 rue St-Louis.

Nlle-Orléans, 11 mars 1879.

[illegible] que les tableaux des taxes [illegible] exigibles en 1879 et des licences pour l'année 1879, sont maintenant prêts pour [illegible] à ce bureau.

[illegible] sur les taxes de 1878, pendant le mois de mars, 4 pour cent; Avril, 3 pour cent; de mai, 2 pour cent; de juin, 1 pour cent.

P. L. BOUNY,

Percepteur de taxes.

20 mars—[illegible]

Amendements à la Charte de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

Nouvelle-Orléans, 10 février 1879.

A l'assemblée régulière du Conseil des Directeurs, tenue le 13 janvier 1879, les membres dont les noms suivent étaient présents: MM. P. Bouchy, P. Maspero, D. Fatjo, J. B. Lallande, M. W. Smith, Ed. Toby, Jno. Geddes, J. J. Fernandez et Chas. Lafitte.

Sur la pétition d'une grande majorité des actionnaires, les amendements suivants à la Charte de la Compagnie, ont été unanimement adoptés, selon les droits acquis, au Conseil de Direction par le Quatorzième Article de la Charte.

ARTICLE DIX-HUIT.

Le premier article de la Charte est amendé de façon à renvoyer l'expiration de la Charte jusqu'au 31me jour du mois de mai 1899 (dix-huit cent quatre-vingt dix-neuf), à moins que les affaires de la compagnie ne soient liquidées plus tôt par un vote des deux tiers des actionnaires de la corporation.

ARTICLE DIX-NEUF.

Le capital de cette compagnie est fixé à Six Cent Mille Piastres.

Ce changement devant prendre effet à partir du premier du mois de Juin prochain, époque où de nouveaux certificats d'actions seront émis.

Les nouvelles actions seront de Cent Piastres chacune.

[illegible]

Je soussigné, annotateur des hypothèques pour la paroisse d'Orléans, État de la Louisiane, certifie par la présente que les amendements précédents aux articles de la Charte de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands ont été enregistrés [illegible] livre 158, folios [illegible] et 205.

Nouvelle-Orléans, 19 février 1879.

J. G. RICHARDSON,

Député Annotateur.

2 mars—[illegible]

La Banque du Sud en liquidation.

AVIS.

Les personnes qui ont fait des dépôts spéciaux de boîtes et de paquets sont prévenues que, par ordre de la Quatrième Cour de District de la paroisse, les dits dépôts leur seront remis, sur preuve d'autorité pour recevoir, à la maison de banque tous les jours, entre midi et deux heures, sur leur reçu.

Nouvelle-Orléans, 19 mars 1879.

Pour les commissaires,

E. BERMUDEZ, Avocat.

Pour le Shérif Civil,

BREAUX, FENNER & HALL, Avocats.

20mars—15f

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands—No 104, rue du Canal.—Nouvelle-Orléans, 20 mars 1879.—L'élection annuelle de onze directeurs aura lieu au bureau de cette compagnie, LUNDI 7 avril 1879, entre 10 heures du matin et 2 heures du soir.

G. W. NOTT, Secrétaire.

21mars—

Bureau du Crescent City Live Stock Landing and Slaughter House Company. — Nouvelle-Orléans, 21 mars 1879.—Dans une élection de directeurs de cette compagnie tenue le 8 du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été élus pour le service de l'année suivante:

JOS. HERNANDEZ,	B. SALOY,
J. N. AVEGNO,	ROBT. MOTT,
CHS. DeRUYTER,	J. J. McGINNIS,
T. S. SERRILL,	CHS DILLINGHAM,
A. B. WHEELER.	

Et dans une réunion du dit bureau des directeurs tenue le 20 du courant, M. JOS. HERNANDEZ a été unanimement réélu président et M. J. N. AUGUSTIN, secrétaire.

J. N. AUGUSTIN, secrétaire.

21mars—3f

BANQUE NATIONALE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Dépositaire des États-Unis.

Nous sommes prêts à remplir tous les ordres pour des

BONS DE 4 POUR CENT DES ÉTATS-UNIS.

Les Bons des États-Unis de 1867 portant 6 cp d'intérêt rachetés et non rachetés seront pris en paiement.

11 mars—1 m.

Changement de local.

Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

PAR suite de l'incendie qui a eu lieu ce matin, nous avons provisoirement transporté nos bureaux à la bâtisse Louisiana National Bank, No 120 de la rue Commune, entre les rues St-Charles et Camp.

GEORGE LANAUX, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 20 mars 1879. 21 mars—1m

New Orleans Savings Institution.—Banque d'Épargne de la Nlle-Orléans.—En égard au fait qu'il y a eu une demande croissante de la part des déposants sur cette Institution, et que des placements faits dans l'intérêt des déposants ne sont être réalisés [illegible] sacrifices:

Résolu, que nous nous prévalons du pouvoir accordé par notre charte, 15 pour cent seront payés immédiatement, et un avis de quatre-vingt-dix jours sera exigé pour tout paiement subséquent.

DAVID URQUHART, Président.

C. COHN,
AFD MOULTON,
ED. A. PALFREY,
THOS. A. ADAMS,
CHAS. J. LEEDS,
Directeurs.

1mars—☞

Brasseries.

Pelican Steam Brewery,

EUGÈNE ERATH,

[illegible]....RUE VILLERÉ....[illegible]

Entre Esplanade et Chemin du Bayou.

11janv—1anDMarV

Marais Street Steam Brewery

H. F. STURCKEN,

80, 82, 84 et 86 RUE MARAIS.

Entre Conti et St-Louis.

4 fév—1an—D.M.J.

Wm. J. YOUNG,

Fabricant et marchand de Harnais, Selles et Colliers, Brides, Fouets, Lipons, Étrilles, Brosses, etc.

8.....NORTH PETERS ST.....8

Entre Ursulines et Hôpital.

Réparations bien faites et à bon marché. Le travail est toujours garanti. L'huile de harnais de Frank Miller toujours en magasin.

1er mars—1 an—MaV.D.

Agence de Travail.

Avis aux Planteurs.

JE fournirai aux planteurs les meilleurs travailleurs de couleur pour la canne et le coton, en familles, ou isolément, hommes et femmes en les envoyant à la Nlle-Orléans, au Dépôt du chemin de fer, aux bateaux à vapeur ou sur les habitations, comme on le voudra. Les ordres devront être adressés à Mobile, Ala., No 25 St. Emmanuel street. Un fort escompte sera accordé aux planteurs qui demanderont à la fois vingt (20) travailleurs ou plus.

EDWARD E. TWITTY, Agent de travail.

18 mars—1m.—D.M.J.

URSIN DELLANDE,

FABRIQUE DE CIGARES,

434....RUE ST-CLAUDE....434

Entre St-Antoine et Bagatelle.

Cigares domestiques mêlés et Havane. Stock: en viron 300,000 cigares. Prix très réduits. Cigares de choix à $18 le millier et au-dessus.

28 janv—1 an—D.M.J.

MATELAS

A Prix Extraordinairement Réduits

CHEZ

DONAHOE

Fabrique de Matelas bordés à la corde patentés.

44....RUE DE CHARTRES....44

Près Douane.

Venez les voir.

J. J. DONAHOE.

1er mars—1m 12 nov—DMaJe

J. H. AUDIFFRED

Successeur de J. Montamat

MARÉCHAL-FERRANT,

[illegible] rue Royale [illegible]

Entre Bourbon [illegible]

[illegible]

Vincente Ranna,

(DIPLOMÉ.)

Médecin Vétérinaire et Ferrier,

[illegible]....REMPARTS....[illegible]

Entre Toulouse et St-Pierre.

[illegible]

G. PITARD,

[illegible]—RUE DU CANAL.

[illegible]

[illegible]

[illegible]—PAPIER PEINT.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

Propriétés de valeur et améliorées et terrains situés dans le Second et Troisième Districts.

No 222 Decatur, entre Esplanade et Quartier, vis-à-vis de la Monnaie des États-Unis.

[illegible]

No 267 rue Claiborne, coin Ursulines.

No 256 rue des Ursulines, coin Claiborne.

No 69 rue des Ursulines, entre Royale et Bourbon.

No 75 rue des Ursulines, entre Royale et Bourbon.

[illegible]

No 367 rue Marais, près Columbus.

No 32 rue St-Antoine, près Amour.

[illegible]

Rue du Canal, entre Roman et Derbigny.

Vente par ordre de M. [illegible] CASEY, receveur de la New Orleans National Banking Association.

PAR PLACIDE J. SPEAR, [illegible] No 46, rue Royale [illegible] 1879, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et [illegible] rue Royale, entre [illegible] Canal et Douane, [illegible] V. CASEY, receveur de la NEW ORLEANS NATIONAL BANKING ASSOCIATION, les propriétés de valeur ci-dessous décrites:

1° Deux certains morceaux de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Planche, St Bernard, Lafayette [illegible] Mystérieuse ou Columbus [illegible] par devant F. Lacoste, anciennement un notaire de cette ville, le 24 septembre 1856, les dits lots mesurent, mesure américaine, comme suit, à savoir: Le lot No 2 mesure 30 pieds 10 pouces de face à la rue Planche, sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles et le lot No 3 mesure 32 pieds 7 pouces de face à la rue Planche sur 78 pieds 6 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 19 et 68 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du côté la divisant du lot No 2, [illegible] propriété fut achetée par ledit E. F. Mioton du shérif de cette paroisse dans l'affaire de D. B. Macarty vs F. F. Wills et Als. No 13,108 du docket de la Sixième Cour de District, selon l'acte passé par ledit shérif le 16me jour d'octobre 1863, inscrit dans le livre 91, folio 506 du bureau des aliénations.

2° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, [illegible] au lot [illegible] ci-dessus décrit, désigné par le No 9, sur le plan déjà mentionné, fait par J. A. d'Hémécourt, voyer, en date du 18 septembre 1856, et annexé comme référence au susdit acte passé par devant le dit ancien notaire, F. Lacoste, le 24 septembre 1856, et mesurant 30 pieds 1 pouce sur la ligne qui le divise du lot No 4, 31 pieds 1 pouce sur la ligne qui le divise du lot No 18, et 30 pieds 1 pouce sur la ligne qui le divise du lot No 3, étant la même propriété que ledit E. F. Mioton acheta du shérif de la paroisse d'Orléans dans l'affaire de Adelaide [illegible] femme de F. E. Wills vs. son mari, No 19,306 du docket de l'ancienne Cour de District du premier district judiciaire de l'État, selon l'acte du dit shérif, en date du 23 mai 1867, inscrit dans le livre 93 fol. 484 du bureau des aliénations.

3° Un certain morceau de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Royale, Bourbon et Hôpital, et mesurant, mesure anglaise, 23 pieds de face à la rue des Ursulines sur une profondeur de 150 pieds 8 pouces étant la même propriété achetée par le dit E. F. Mioton de Charles H. Karsten selon l'acte pardevant O. de Armas, notaire, en date du 5 avril 1860.

4° Un certain morceau de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Royale, Bourbon et Hôpital, et se composant de deux portions de terre ayant les dimensions suivantes, à savoir: Un portion mesurant 24 pieds de face à la rue des Ursulines sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et l'autre, mesurant 2 pieds plus ou moins de face à la rue des Ursulines sur 30 pieds, plus ou moins, de profondeur entre lignes parallèles, et joignant en ligne droite la précédente. La dite propriété fut achetée par le dit E. F. Mioton de Achille Chiapella le 12 mars 1866 pardevant E. G. Gottschalk, notaire.

5° Un certain morceau de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Antoine, Columbus, Amour et Bons-Enfants, et mesurant 21 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue St. Antoine sur 120 pieds de profondeur, étant la même propriété achetée par le dit E. F. Mioton de la succession de Joséphine Horner et J. E. Horner, selon acte en date du 12 avril 1867, pardevant A. Dreyfous, notaire.

6° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent [illegible] No avec 110 actions maintenant réduites à 103 actions de la banque des Citoyens de la Louisiane], situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée, Quartier, Chartres et Esplanade, désigné par le lot No 4, d'après un plan dressé par T. A. Hinnsen [illegible] 1836, déposé sous le No 35 du livre de plans dans le bureau de F. Grima, notaire; lequel lot mesure 24 pieds de face à la rue de la Levée sur 77 pieds, 7 pouces et 6 lignes de profondeur sur un côté et 77 pieds 8 pouces et 7 lignes de profondeur sur l'autre côté, acheté par le dit E. F. Mioton de W. J. Taylor, pardevant A. Dreyfous, notaire.

7° Un autre morceau de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Ursulines, Robertson et St. Philippe, mesurant, mesure américaine, 30 pieds 2 pouces de face à la rue des Ursulines, 89 pieds 6 pouces de face à la rue Claiborne et 95 pieds 1 pouce et 5 lignes sur la ligne allant de la rue des Ursulines à la rue Claiborne [illegible] Mme J. A. Rouedé le 26 mars 1867 pardevant A. Drouet, notaire.

8° Un autre morceau de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Philippe, Ursulines, Claiborne et Derbigny, mesurant 30 pieds de face à la rue St-Philippe sur une profondeur de 91 pieds 4 pouces et 4 lignes, achetée par le dit E. F. Mioton de Hypolite Martineau, le 22 novembre 1865, pardevant Joseph Cuvillier, notaire.

9° Un certain lot de terre ci-dessous décrit acheté par le dit E. F. Mioton achetât du shérif de cette paroisse dans l'affaire de Abatt et Générés vs. Antonia Côté, numéro 20566 du docket de la Sixième Cour de District, selon l'acte du dit shérif en date du 17 mars 1866, à savoir:

1° Un morceau de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Claiborne, Hôpital et Derbigny, mesurant, mesure anglaise, 19 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Claiborne, 17 pieds 7 pouces de face [illegible] Hôpital, 62 pieds 4 pouces et 5 lignes de profondeur [illegible] rue Hôpital, [illegible] de la propriété Générés 65 pieds 7 pouces [illegible] parallèle à la rue Claiborne.

2° Un autre morceau de terre de forme irrégulière, situé dans [illegible] de l'îlet E, sur le plan de Cousseriny en date du 4 décembre 1843, déposé dans le bureau de Joseph Cuvillier. Le dit lot ayant, mesure anglaise, 19 pieds 7 pouces et à peu près de face à la rue des Ursulines, et 46 pieds 7 pouces et 6 lignes sur la rue Claiborne.

10° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Hôpital, Bourbon et Ursulines, ayant 34 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à la rue Royale, sur une profondeur entre lignes parallèles de 103 pieds 11 pouces. Acheté par le dit F. E. Mioton de son fils, John E. Mioton, le 16 juillet 1866, pardevant O. Drouet, notaire.

11° Un certain [illegible] situé dans le second district de cette ville, désigné par les numéros 26, 25 et la moitié du numéro 24 dans l'îlet borné par les rues Canal, Roman, Derbigny et Douane et mesurant ensemble 67 pieds 9 pouces de face à la rue du Canal sur une profondeur de 106 pieds et 8 pouces entre lignes parallèles. Cette propriété est celle achetée par John Cruse [illegible] de cette ville, de Paul Tulane, selon l'acte passé pardevant Théo. Guyol, notaire de cette ville, le 15 de mars 1860 et qui fut hypothéqué par ledit John Cruse à feu Christoval Toledano, selon un document enregistré au bureau des aliénations de cette ville, dans le livre 96, folio 558 comme il appert par un certificat ci-joint du bureau des aliénations pour et dans cette ville et paroisse, en date du 15 novembre 1871. Les améliorations qui se trouvent sur les dits lots ne seront pas vendues avec la propriété.

Termes et Conditions—Pour la propriété décrite au dixième lieu, l'acquéreur devra donner un billet portant faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane payable le 1er janvier 1880 pour la somme de $660, [six cent soixante piastres] et renouvelable selon la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane et la balance, s'il reste quelque chose, comptant au moment de l'adjudication—l'acquéreur devra assurer la propriété (dans la ——— Insurance Co.), avoir transport au vendeur pour les primes non expirées et assumer en outre du prix de l'adjudication, toutes les taxes dues et exigibles en 1879. Modalités des autres propriétés, une moitié comptant et la balance à un crédit de 1, et 2 ans [illegible] billets avec hypothèque spéciale et privilège du vendeur portant intérêt au taux de 8 p0/0 par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 0p0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du paiement des billets ou une partie quelconque; les acquéreurs devront assurer les bâtisses [dans la New Orleans Insurance Association] rembourser les primes non expirées au vendeur et transférer les polices d'assurance aux porteurs des dits billets jusqu'à parfait paiement; les acquéreurs devront assumer en outre du prix de l'adjudication toutes les taxes et exigibles en 1879 et seront tenus de faire un dépôt de 10 0p0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente et mis en possession des loyers après la validation de la vente.

Actes de vente pardevant A. J. Villeré, notaire, aux frais des acquéreurs. 5mars—19, 22, 26, 29

Magnifiques Lots de Terre rues Bergenois et Quartier, Second District.

Vente par ordre des syndics officiels. Dame Pollaire de C. Cavaroc et [illegible] en banqueroute.

Cour de District des États-Unis, pour le District de la Louisiane—No. 1504.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 29 mars 1879, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un décret de la Cour de District des États-Unis, pour le District de la Louisiane, en date du 31 mai 1877, dans la cause ci-dessus, les propriétés suivantes, à savoir:

Huit lots de terre, désignés par les numéros 5, 6, 7, 8, 9, 12, 13 et 14 inclusivement, dans l'îlet borné par les rues Bergenois, Broad, Quartier et Esplanade, d'après le plan daté le 15 juillet [illegible] déposé dans le bureau de F. O. Seuzé, notaire [illegible] ville (excepté de la réclamation de [illegible] Clark Gaines, d'après le compromis [illegible] le 14 mai 1870).

Les lots Nos 6 à 9 inclusivement mesurent 31 pieds [illegible] de face sur la rue Bergenois, sur une profondeur de 118 pieds 3 pouces. Le lot No 5 mesure 31 pieds de face sur la rue Quartier, sur 108 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur. Les lots Nos 12 à 14 inclusivement mesurent chacun 30 pieds de face sur la rue Quartier, sur une profondeur de 157 pieds et 1 [illegible].

[illegible]

Termes et conditions—1/2 comptant, balance à un crédit de un an en billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur avec 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement; la clause de 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement des billets ou une portion. Les syndics agissent [illegible] de la cour, ne transmettront que les titres dont ils sont nantis en vertu de la loi.

Actes de vente pardevant G. Legardeur, notaire, aux frais des acquéreurs.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

Le magasin en briques à trois étages avec entrepôt à l'arrière, No. 61 rue Magasin, entre celles Poydras et Lafayette, Premier District, occupé par MM. Vass Bros., marchands de commission et de produits de l'Ouest.

Résidence de famille en briques à deux étages avec mansarde, No. 197 rue St. Claude, entre celles Dumaine et Ste-Anne, Second District.

Résidence de famille en briques à deux étages, avec mansarde, No 205 rue St-Claude, entre celles Dumaine et Ste-Anne, Second District.

Maison en bois à deux corps de logis avec façade en briques, No 201, rue St-Claude, entre celles Dumaine et Ste-Anne, Second District.

Résidence de famille en briques à deux étages avec mansarde, No 207, rue St-Claude, entre Dumaine et Ste-Anne, Second District.

Maison en bois à deux corps de logis, No 199 rue Dumaine, entre St-Claude et Tremé, Second District.

Maison en bois à deux corps de logis, Nos 195 et 197 rue Ste-Anne, entre St-Claude et Tremé, Second District.

Maison en bois à deux corps de logis Nos 199 et 201 rue Ste-Anne, entre St-Claude et Tremé, Second District.

Résidence de famille, en bois No 121 rue St-Philippe, entre Rempart et Bourgogne, Second District.

Résidence en bois pour famille No 267 rue Rempart, entre les rues Ursulines et Bayou, Second District.

Résidence pour famille, en bois, No 269 rue Rempart entre les rues Ursulines et Bayou, Second District.

Résidence en briques, pour famille, No 160 rue Ste. Anne entre Rempart et Bourgogne, Second District.

Résidence en briques, pour famille, No 176 rue Bourbon entre Ste. Anne et Dumaine, Second District.

Résidence en briques, pour famille, No 201 rue Royale entre Ste. Anne et Dumaine, Second District.

Résidence en briques, pour famille, No 203 rue Royale entre Ste. Anne et Dumaine, Second District.

Magasin en briques à deux étages No 7 rue St. Louis entre Chartres et Decatur, Second District.

Résidence de famille, en briques, à trois étages, No 43 rue Bourgogne entre Bienville et Douane.

Résidence de famille, en briques, à trois étages, No 45 rue Bourgogne entre Bienville et Douane.

Une maison de résidence en briques, à trois étages, No 148 rue Bienville, coin Bourgogne et Bienville, Second District.

Une maison de résidence en briques, à trois étages, No 150 rue Bienville, entre Remparts et Bourgogne, Second District.

Une maison de résidence, en briques, à trois étages, No 152 rue Bienville, entre Remparts et Bourgogne, Second District.

Une maison de résidence et magasin en briques à trois étages, avec attique, No 29 rue Bourbon, entre Douane et Bienville, Second District, occupée au rez-de-chaussée par Mme Raphe, modiste.

Une maison de résidence en briques à deux étages, No 130 rue de la Douane, entre Bourbon et Dauphine, Second District, occupée par le Dr Borde.

Une maison de résidence avec magasin, en briques, à trois étages, No. 15 rue Dauphine, entre Canal et Douane, second district, occupée au rez-de-chaussée par la "Compagnie d'huile septoline."

Un magasin en briques à deux étages avec un grand entrepôt en briques, No. 43 rue Decatur, entre Douane et Bienville, second district, occupé par M. Lucien Déléry, importateur d'eaux de vie françaises, vins, liqueurs, etc, etc.

Forestier Brugier et als.

—vs—

Dame Vve Sophie Brugier, tutrice, et als.

Vente en partage No 41,000.—Deuxième Cour de District, Paroisse d'Orléans

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.—Bureau No 46 rue Royale.—JEUDI, 3 avril 1879, à midi, seront vendues à l'enchère publique, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un décret rendu le 21 février 1879 et signé le 28 du même mois, par l'honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District, Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations y édifiées, situé dans le Second District de cette ville, désigné par la lettre A sur un plan de J. A. d'Hémécourt, député-voyer de la ville, en date du 10 février 1879, dans l'îlet borné par les rues St-Claude, Du Maine, Ste Anne et Tremé, mesurant, d'après le dit plan, 26 pieds de face à la rue St-Claude, en commençant à une distance de 63 pieds 11 pouces et 2 lignes du coin de la rue du Maine, sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles. Les améliorations comprennent une résidence de famille à deux étages en briques avec mansarde (presque neuve) ayant au rez-de-chaussée un double salon, vestibule par le côté, une grande salle à manger derrière les salons, office, cuisine en briques à l'étage supérieur, quatre chambres avec cabinets, [illegible], latrines, citerne, etc. La dite propriété porte le numéro municipal 207 de la rue St-Claude.

La dite propriété se compose de toute la propriété acquise par E. Brugier de Mme Henriette Desmarais, veuve de Joseph Zeringue, suivant acte passé devant T. Guyol, notaire, le 16 décembre 1845, [illegible] partie de 6 pouces [illegible] joignant à la susdite sur le côté de la rue Ste-Anne) d'une propriété achetée par le dit Brugier de la dite veuve Zeringue, suivant acte passé devant T. Guyol, notaire, le 24 octobre 1845.

2° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations, situé dans le second district de cette ville, désigné par la lettre B sur un plan de J. A. d'Hémécourt, député-voyer de la ville, en date du 10 février 1879, dans l'îlet borné par les rues St-Claude, Du Maine, Ste Anne et Tremé, mesurant, d'après ledit plan, 36 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue St-Claude, sur une profondeur de 163 pieds 9 pouces et 2 lignes sur la ligne le séparant de la rue Dumaine, et 110 pieds sur l'autre ligne, avec une première profondeur de 100 pieds et à cette distance la propriété s'élargit à angle droit sur une ligne parallèle à la rue St-Claude [illegible] de 37 pieds 6 pouces [illegible] rue Ste Anne, et [illegible] à la ligne du fond [illegible] 6 lignes sur la ligne du fond de St-Claude.

Les améliorations comprennent une résidence de famille à étage en briques avec mansarde (en ordre) et au rez-de-chaussée un double salon, une grande salle à manger derrière les salons, un office, un grand vestibule sur le côté avec un petit [illegible] chambre à l'étage supérieur avec une galerie [illegible], 2 chambres en briques à l'étage [illegible] pour la maison principale, cabinet d'aisance, citerne et waterworks, porte-cochère et le gaz dans toute la maison. Cette propriété porte le numéro municipal 205 de la rue St-Claude.

3° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations y édifiées situé dans le second district de cette ville désigné par la lettre F sur un plan de J. A. d'Hémécourt, député-voyer de la ville, en date du 10 février 1879, dans l'îlet borné par les rues St-Claude, Tremé, du Maine et Ste-Anne, suivant lequel plan le dit terrain mesure 31 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue St-Claude, en commençant à une distance de 95 pieds 11 pouces du coin de la rue Ste-Anne, sur 303 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence de famille à étage, en briques, avec mansarde (presque neuve) ayant au rez-de-chaussée doubles salons, vestibule par le côté, salle à manger attenant au salon, office, trois chambres et cabinets à l'étage supérieur, cuisine en briques à étage attenant à la maison principale, ayant trois pièces au rez-de-chaussée et trois pièces à l'étage supérieur, citerne, waterworks, hangar, cabinets d'aisance, et gaz dans toute la maison. Cette propriété porte le numéro municipal 197 rue St-Claude, achetée par feu E. Brugier de Louise Darelle, épouse de H. Michel, suivant acte passé devant A. E. Bienvenu, notaire, le 2 décembre 1874.

4° Un certain lot de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, désigné par la lettre E, sur un plan de J. A. d'Hémécourt, député-voyer de la ville, en date du 10 février 1879, dans l'îlet borné par les rues St-Claude, Dumaine, Ste Anne et Tremé, conformément auquel plan ledit lot mesure 37 pieds de face à la rue St-Claude, (commençant à une distance de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes du coin de la rue Ste Anne), sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et égales. Les améliorations comprennent une maison en bois avec façade en briques (en bon état de réparation), divisée en deux corps de logis, ayant de chaque côté trois chambres au rez-de-chaussée, et une chambre et deux cabinets de chaque côté dans les mansardes, une cuisine en bois à deux étages avec quatre chambres, waterworks, cave, lieux, etc., et gaz dans toute la maison. Cette propriété porte le numéro municipal 201, rue St. Claude, et a été achetée par feu E. Brugier de Victor Demoruelle et autres par acte passé devant Alfred Barnett, notaire, le 21 septembre 1870.

5° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, désigné par la lettre J, sur un plan de J. A. d'Hémécourt, député-voyer de la ville, daté du 10 février 1879, dans l'îlet borné par les rues St-Claude, Dumaine, Ste Anne, Tremé et St-Claude. D'après le dit plan ledit lot mesure 26 pieds 10 pouces et 6 lignes sur la rue Dumaine, sur 125 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes égales et parallèles. Les améliorations comprennent une résidence de famille en bois, [illegible] 2 chambres, 2 cabinets et galerie, cuisine avec 2 chambres, waterworks, citerne, latrines, etc. Cette propriété porte le numéro municipal 199 rue Dumaine; elle a été achetée par le dit feu E. Brugier de Mathilde Magny, veuve de E. [illegible] Magny, le 31 août 1868.

6° Un certain lot de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, désigné par la lettre G, sur un plan de J. A. d'Hémécourt, député-voyer de la ville, en date du 10 février 1879, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, St-Claude et Tremé, conformément auquel plan le dit lot mesure 43 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Ste-Anne, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes entre lignes égales et parallèles. Les améliorations comprennent une maison en bois (en bon état de réparation) divisée en deux corps de logis, ayant trois chambres au rez-de-chaussée dans chaque corps de logis, et une chambre et deux cabinets dans les mansardes de chaque corps de logis, une cuisine en bois à deux étages avec quatre chambres, waterworks, cave, lieux d'aisance [illegible]. Cette propriété porte les numéros municipaux 195 et 197 rue Ste-Anne. Elle a été achetée par feu E. Brugier d'Arthur Barbarin par acte passé devant E. Maguire, notaire, le 2 mars 1863.

7° Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, désigné par la lettre H, sur un plan de J. A. d'Hémécourt, député-voyer de la ville, en date du 10 février 1879, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, St-Claude et Tremé, conformément auquel plan le dit lot mesure 42 pieds 8 pouces de face à la rue Ste-Anne, sur 96 pieds de profondeur sur la ligne du côté de la rue St-Claude; sur la ligne du côté de la rue Tremé ladite propriété a une première profondeur de 67 pieds, la quelle se retrécit à angle droit jusqu'à 7 pieds 10 pouces, d'où elle a une seconde profondeur de 19 pieds, et 24 pieds 10 pouces sur la ligne du fond. Les améliorations comprennent une maison en bois, double, avec façade en briques (en bon état de réparation), divisée en deux corps de logis ayant trois chambres dans chaque logis sur le rez-de-chaussée, une chambre et deux cabinets dans la mansarde de chaque logis, une cuisine en briques à deux étages [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

[illegible] 4 chambres, waterworks et citerne, [illegible] etc. et le gaz partout. Cette propriété porte les numéros de ville 199 et 201 rue Ste-Anne et a été achetée par feu E. Brugier, de Rose Mortimer, veuve de François Livaudais [illegible], selon l'acte par devant G. Legardeur, notaire, le 17 janvier 1871.

8° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 2d district de cette ville, dans l'îlet No 104, désigné par la lettre O dans le plan de J. A. d'Hémécourt, député voyer de ville, en date du 10 février 1879, borné par les rues Ste Anne, Remparts, Orléans et Bourgogne. D'après ce plan, le dit lot mesure 26 pieds, 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Ste-Anne, 96 pieds et 3 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue Rempart, 36 pieds, 1 pouce sur le côté de la rue Bourgogne et 26 pieds, 7 pouces et 6 lignes de largeur sur la ligne du fond. Les améliorations consistent en une résidence de famille, en briques, contenant 4 chambres, 2 cabinets et galerie, cuisine ayant 2 chambres et un cabinet, waterworks, latrines, citerne, etc. Cette propriété porte le No 160 de la rue Ste-Anne, et a été achetée par feu E. Brugier de Amédée Ducatel, d'après l'acte de vente par devant Théodore Seghers, notaire, le 4 août 1856.

9° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 2d district de cette ville, dans l'îlet No 105 désigné par la lettre U sur un plan de J. A. d'Hémécourt, député voyer de ville, en date du 10 février 1879, borné par les rues St-Philippe, Bourgogne, Rempart et Ursulines. D'après ce plan le dit lot mesure 26 pieds 5 pouces et 5 lignes sur la rue St-Philippe par 84 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles. Les améliorations consistent en une résidence de famille avec 4 chambres, 2 cabinets et galerie, une cuisine contenant 2 chambres, waterworks, latrines, etc. Cette propriété porte le No 121 de la rue St-Philippe et a été achetée par feu E. Brugier de B. Beauregard, d'après l'acte pardevant T. Seghers, notaire, le 28 décembre 1853.

10° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le 2d district de cette ville, dans l'îlet No 96 désigné par le No 1, selon le plan de J. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, en date du 10 février 1879, et borné par les rues Bienville, Remparts, Bourgogne et Douane. D'après le dit plan ledit lot mesure 28 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Bienville, sur une profondeur de 89 pieds entre lignes parallèles et faisant face à la rue Bourgogne dont il forme l'encoignure. Les améliorations consistent en une résidence en briques à trois étages contenant 6 chambres, une cuisine en briques à deux étages contenant 6 chambres; vestibule d'entrée sur la rue Bourgogne; waterworks, latrines, citerne, etc. Cette propriété porte le No 148 de la rue Bienville et a été achetée par feu E. Brugier de Pierre Gabriel Bertrand d'après l'acte pardevant T. Seghers, notaire, le 16 juillet 1839.

11° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le 2d district de cette ville, dans l'îlet No. 96, désigné par le No. 2, d'après le plan fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer de la ville, en date du 10 février 1879, borné par les rues Bienville, Bourgogne, Remparts et Douane. D'après le plan, ledit lot mesure 20 pieds et 11 pouces de face à la rue Bienville sur une profondeur de 89 pieds entre lignes égales et parallèles. Les améliorations consistent en une résidence en briques à 3 étages contenant 6 chambres, une cuisine en briques à 2 étages, waterworks, cave, latrines, etc., etc. Cette propriété porte le No. 150 de la rue Bienville et a été achetée par feu E. Brugier de Pierre Gabriel Bertrand selon l'acte par devant T. Seghers, notaire, le 16 juillet 1839.

12° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet No 96 désigné par le No 3 sur un plan de J. A. d'Hémécourt, député-voyer de ville, en date du 10 février 1879, borné par les rues Bienville, Bourgogne, Remparts et Douane, mesurant, suivant le même plan, 22 pieds 5 pouces de face sur la rue Bienville sur 89 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles. Les améliorations comprennent une résidence en briques à trois étages, ayant six chambres, une cuisine en briques à deux étages avec six chambres, waterworks, citerne, lieux d'aisance, etc. Cette propriété porte le numéro municipal 152 de la rue Bienville, achetée par feu E. Brugier de Pierre Gabriel Bertrand par acte passé devant T. Seghers, notaire, le 16 juillet 1839.

13° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville dans l'îlet No 99, désigné par le numéro 4 sur le plan de J. A. d'Hémécourt, député voyer de ville, en date du 10 février 1879, borné par les rues Bourgogne, Remparts, Bienville et Douane, mesurant d'après le même plan 22 pieds 8 pouces de face sur la rue Bourgogne, sur 64 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles. Les améliorations comprennent une résidence en briques à trois étages ayant six chambres, une cuisine en briques à deux étages avec quatre chambres, waterworks, latrines, etc. Cette propriété porte le numéro municipal 45 rue Bourgogne, achetée par feu E. Brugier de Pierre Gabriel Bertrand par acte passé devant T. Seghers, notaire, le 16 juillet 1839.

14° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet No 99, désigné par le No 5 d'après un plan de J. A. d'Hémécourt, député voyer de ville, en date du 10 février 1879, borné par les rues Bourgogne, Bienville, Douane et Rempart, mesurant, d'après le même plan, 21 pieds 6 pouces et 2 lignes de face sur la rue Bourgogne, sur 64 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles. Les améliorations comprennent une résidence en briques à trois étages avec six chambres, une cuisine en briques à deux étages avec quatre chambres, waterworks, latrines, etc. Cette propriété porte le numéro municipal 43 rue Bourgogne, achetée par feu E. Brugier de Pierre Gabriel Bertrand par acte passé devant T. Seghers, notaire, le 16 juillet 1839.

15° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet No 110, désigné par la lettre X, sur un plan de J. A. d'Hémécourt, député-voyer de la ville, daté du 10 février 1879, borné par les rues Remparts, Bayou, St-Claude et Ursulines, mesurant suivant ledit plan 32 pieds de face à la rue Remparts, sur une profondeur sur la ligne du côté de la rue des Ursulines de 98 pieds 1 pouce, et sur la ligne vers le chemin du Bayou 99 pieds 1 pouce et sur la ligne du fond 27 pieds 11 pouces et 6 lignes. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à étage, ayant trois chambres et quatre cabinets, cuisine avec trois chambres, une galerie, waterworks, latrine, etc. Cette propriété porte le numéro municipal 269 rue des Remparts. Elle a été achetée par feu E. Brugier de Pierre Joseph Tricou, pardevant T. Seghers, notaire, le 31 mai 1839.

16° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet No 111, désigné par la lettre V, suivant un plan de J. A. d'Hémécourt, député-voyer de la ville, en date du 10 février 1879, borné par les rues des Remparts, Bayou, St-Claude et Ursulines, mesurant, suivant ledit plan, 28 pieds 10 pouces de face à la rue des Remparts, 97 pieds 6 lignes de face sur la rue des Remparts sur 89 pieds 7 pouces sur la ligne du côté vers la rue des Ursulines, 95 pieds 7 pouces sur la ligne de l'autre côté vers le Bayou, et 29 pieds 2 pouces et 4 lignes de largeur sur la ligne du fond. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à étage ayant trois chambres et quatre cabinets, cuisine à deux étages avec quatre chambres, waterworks, latrine, etc. Cette propriété porte le numéro municipal 267 rue des Remparts. Elle a été achetée par M. E. Brugier de George Bertrand, ayant été achetée de E. Verrier, par acte passé pardevant J. Mossy, notaire, le 13 avril 1841.

17° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, dans le carré d'îlet No 56 désigné par la lettre R sur un plan de J. A. d'Hémécourt, daté du 10 février 1879, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Ste-Anne et Dumaine, et mesurant d'après le dit plan 23 pieds de face à la rue Bourbon, sur 98 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles. Les améliorations comprennent une résidence en briques, à un étage, [illegible] ayant [illegible] chambres, cuisine en briques à [illegible], et les lieux d'aisance, [illegible], hydrant, citerne, lieux d'aisance et gaz partout. Cette propriété porte le numéro municipal 176 rue Bourbon. Elle a été achetée par M. E. Brugier de Olivier Blineau, par acte passé devant T. Guyol, notaire, le 12 septembre 1850.

18° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville et dans l'îlet No 57 désigné par le No 1 sur un plan de J. A. d'Hémécourt, député-voyer de la ville, daté du 10 février 1879, compris entre les rues Royale, Bourbon, Dumaine et Ste-Anne, mesurant d'après le plan en question, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes et demi de face à la rue Royale, sur 128 pieds, 5 pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles. Les améliorations comprennent une maison de résidence en briques à un étage (presque neuve) ayant 5 chambres, une cuisine en briques à deux étages avec [illegible] chambres, hydrant, citerne, lieux d'aisance et gaz partout. Cette propriété porte le numéro municipal 201 rue Royale. Elle a été achetée par E. Brugier de Clara Lacarrette, par acte passé pardevant Amédée Ducatel, notaire, le 5 novembre 1857. Cette propriété est vendue sujette à un bail expirant le 1er octobre 1879, à raison de $30 par mois.

19° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville et dans l'îlet désigné par le No 2 sur un plan de J. A. d'Hémécourt, député-voyer de la ville, daté du 10 février 1879, compris entre les rues Royale, Bourbon, Dumaine et Ste Anne, mesurant d'après ce plan, 31 pieds, 11 pouces 5 1/2 lignes de face à la rue Royale, sur 128 pieds, 5 pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles. Les améliorations comprennent une maison de résidence en briques à un étage (presque neuve) ayant cinq chambres et un cabinet, une cuisine à deux étages, avec quatre chambres, hydrant, citerne, lieux d'aisance et gaz partout. Cette propriété porte le numéro municipal 203 rue Royale. Elle a été achetée par M. E. Brugier de Clara Lacarrette par acte passé pardevant Amédée Ducatel, notaire, le 5 novembre 1857. Cette propriété est vendue sujette à un bail expirant le 1er octobre 1879, à raison de $30 par mois.

20° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, désigné par la lettre Q, sur un plan de J. A. d'Hémécourt, député-voyer de la ville, daté du 10 février 1879, borné par les rues Douane, Bourbon, Canal et Dauphine, mesurant d'après ledit plan, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face sur la rue de la Douane et 96 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles. Les améliorations comprennent une maison de résidence en briques, à trois étages, avec trois pièces au rez-de-chaussée, grand corridor sur le côté, quatre chambres et un cabinet au premier étage et deux bâtisses en briques à deux étages attenant à la maison, ayant huit chambres, porte-cochère, waterworks, cave, lieux d'aisance et le gaz partout. Cette propriété porte le numéro municipal No 130 rue de la Douane, et a été achetée par feu E. Brugier de Adeline Beauvais, veuve de Antoine Doussin, selon acte passé pardevant Théodore Guyol, notaire, le 25 janvier 1853. Cette propriété est vendue sujette à un bail de De Borde, expirant le 1er octobre 1879 au taux de $75 par mois.

21° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le second district de cette ville dans l'îlet No 65 désigné par la lettre S d'après un plan de J. A. d'Hémécourt, député-voyer de la ville, daté du 10 février 1879, borné par les rues Bourbon, Douane, Dauphine et Bienville, mesurant, suivant le dit plan, 29 pieds 3 pouces de face à la rue Bourbon sur 75 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles. Les améliorations comprennent une maison en briques à trois étages avec magasin, dont le rez-de-chaussée est occupé par Mme Raphe comme magasin de modes, [illegible] aux étages supérieurs avec un grand corridor, une cuisine en briques à trois étages, waterworks, cave, lieux d'aisance. Cette propriété porte le numéro municipal 29 rue Bourbon, achetée par le défunt E. Brugier du shérif de la paroisse d'Orléans dans l'affaire No 19605 du docket de la Troisième Cour de District le 31 octobre 1865, registre C. O. livre 98, folio 684. Cette propriété est vendue sujette à un bail expirant le 1er octobre 1879 au taux de $70 par mois.

22° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville, désigné par la lettre L selon un plan de J. A. d'Hémécourt, député-voyer de la ville en date du 10 février 1879, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, St Louis, Chartres et Peters, (anciennement Levée) mesurant, selon le dit plan, 25 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue St-Louis, sur une profondeur de 87 pieds 3 lignes entre lignes égales et parallèles. Les améliorations comprennent un magasin en briques à deux étages, bâtisse avec 4 chambres [illegible] Cette propriété porte le numéro municipal No 7 rue St-Louis, achetée par le défunt E. Brugier de J. G. Daillot, par devant acte passé pardevant H. F. Cotte, notaire, le 1er mai 1855.

23° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet No 96 désigné par la lettre M d'après un plan de J. A. d'Hémécourt, député-voyer de la ville, daté du 10 février 1879, borné par les rues Dauphine, Canal, Bourgogne et Douane, mesurant, selon le dit plan 28 pieds 3 pouces de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes entre lignes égales et parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée commune de 4 pieds 6 pouces de largeur sur la ligne du fond de la dite propriété, à la rue de la Douane. Les améliorations comprennent une magnifique résidence en briques à trois étages, dont le rez-de-chaussée est occupé par la Septoline Oil Co, grand couloir de côté, dix chambres aux étages supérieurs, cuisine en briques à deux étages, attenant à une maison à cinq chambres, waterworks, cuve. Cette propriété porte le numéro municipal 15 rue Dauphine, achetée par le défunt E. Brugier, de la succession S. W. Fisk, selon acte daté du 27 juin 1866 par devant M. Gernon, notaire. Cette propriété est vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1879, au taux de $125 par mois.

24° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le second district de cette ville, désigné par la lettre P sur un plan de J. A. D'Hémécourt, député voyer de la ville, en date du 10 février 1879, borné par les rues Decatur, Douane, Bienville et Chartres, conformément auquel plan le dit lot mesure 25 pieds 3 pouces de face à la rue Decatur, 215 pieds 4 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Bienville, 218 pieds 3 pouces sur l'autre ligne latérale, et 25 pieds 3 pouces de largeur sur la ligne du fond. Les améliorations comprennent le magnifique magasin en briques à deux étages, avec un entrepôt en briques à deux étages dans le fond, waterworks, cave, etc., maintenant occupé par Lucien Déléry, importateur d'eaux-de-vie et de vins de France. Cette propriété porte le numéro municipal 43 rue Decatur; elle a été achetée par le feu E. Brugier de Jean Marie Céleste Marigny, veuve de François Enoul de Livaudais, par acte passé devant Joseph Cuvillier, notaire, le 25 juin 1866. Cette propriété est vendue sujette à un bail expirant le 1er janvier 1880 à raison de $75 par mois.

25° Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, désigné par la lettre K, sur un plan de J. A. d'Hémécourt, député-voyer de la ville, en date du 10 février 1879, borné par les rues Magasin, Poydras, Lafayette et Camp, conformément auquel plan le dit lot mesure 29 pieds 5 pouces de face à la rue Magasine sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes égales et parallèles. Les améliorations comprennent le magnifique magasin en briques à trois étages avec un entrepôt et toiture en tôle à étages dans le fond, maintenant occupé par MM. Vass Brothers. Cette propriété porte le numéro municipal 61 rue Magasin. Elle a été achetée par feu E. Brugier de Mme Antoine E. Seaman, femme de John R. Owing, Julia E. Seaman, femme de David R. Powell, et Henry D. Seaman, par acte passé devant Félix Grima, notaire, le 2 mai 1872. Cette propriété est vendue sujette à un bail qui expirera le 1er novembre 1879, au prix de $100 par mois.

CONDITIONS—Un tiers comptant et le reste à un crédit de 1 et 2 ans, en billets portant 8 pour cent d'intérêt l'an, de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, divisés en montants selon le nombre et le désir des héritiers et de la veuve. Les dits billets devront être garantis par le privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur les propriétés vendues, et les bâtisses et les améliorations devront être assurées pour un montant convenable et les polices [illegible] garantie des dits billets. Les polices d'assurance seront transférées au vendeur. Il y aura aussi la garantie ordinaire de 5 pour cent pour payer les honoraires d'avocat dans le cas où il y aurait lieu de poursuivre judiciairement pour le paiement des billets, ainsi que toutes les autres clauses nécessaires. Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt de dix pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Félix Grima, notaire, aux frais des acquéreurs.

1ermars—2, 8, 15, 22, 29 mars. 3 avril

VENTE PEREMPTOIRE A L'ENCAN, PAR ORDRE DU PRÉSIDENT ET DES DIRECTEURS DE L'ASSOCIATION DU CRÉDIT FONCIER DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,

De Propriétés améliorées, admirablement situées dans le Premier, Second et Troisième Districts.

Coin des rues St-Antoine et Solidelle. Coin des rues Palmyre et Dergenois.

Nos 192 et 192 1/2 rue Marigny, entre celles Girod et Urquhart.

No 277 1/2 rue St-Louis, entre celles Robertson et Claiborne.

No 453 rue Ste-Anne, entre celles Miro et Tonti.

Avenue Jourdan, entre les rues Dauphine et Bourgogne.

No 91 rue Ursulines, entre celles Bourbon et Dauphine.

No 300 rue Hôpital, entre celles Roman et Derbigny.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur. Bureau No 46 de la rue Royale—SAMEDI, 5 avril 1879, à midi, il sera vendu à la BOURSE DES NÉGOCIANTS ET DES ENCANTEURS, RUE ROYALE, ENTRE CELLES CANAL ET DOUANE, sans limite ou réserve, par ordre du PRÉSIDENT ET DES DIRECTEURS DE L'ASSOCIATION DU CRÉDIT FONCIER DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No. 111 [illegible] borné par les rues Solidelle, Annette, Prosper et St-Antoine, mesurant 26 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue St-Antoine, sur [illegible] pieds [illegible] de profondeur [illegible] sur la rue Solidelle, dont il forme le coin.

2° Un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Palmyre, Broad, Gasquet et Dergenois, mesurant 27 pieds de face à la rue Palmyre sur une profondeur [illegible] de 105 pieds 11 pouces et 4 lignes à la rue Dergenois, dont il forme le coin.

3° Un certain morceau de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marigny, Champs Élysées, Girod et Urquhart, mesurant 31 pieds de face à la rue Marigny, sur 110 pieds 10 pouces, et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Cette propriété porte les numéros municipaux 192 et 192 1/2 de la rue Marigny.

4° Un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Louis, Toulouse, Claiborne et Robertson, mesurant 17 pieds de face à la rue St-Louis, sur 102 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Cette propriété porte le numéro municipal 277 1/2, rue St-Louis.

5° Un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Miro et Tonti, mesurant 32 pieds de face à la rue Ste-Anne, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Cette propriété porte le numéro municipal 453, rue Ste-Anne.

6° Un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Hôpital, Bourbon et Dauphine, mesurant 32 pieds de face à la rue des Ursulines sur une profondeur de 127 pieds [illegible]. Cette propriété porte le numéro municipal 91, rue des Ursulines.

7° Un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'Avenue Jourdan et les rues Dauphine, Bourgogne et Delery, mesurant 60 pieds de face à l'Avenue Jourdan, sur une profondeur de 125 pieds à la ligne du côté de la rue Bourgogne et 130 pieds de profondeur sur l'autre ligne latérale.

8° Un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Hôpital, Ursulines, Roman et Derbigny, mesurant 33 pieds 10 pouces de face à la rue Hôpital, sur 118 pieds 6 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Cette propriété porte le numéro municipal 300, rue Hôpital.

Pour plus amples détails, voir les plans à la Bourse.

Termes et conditions—1/3 ou 1/2 comptant, la balance à un crédit de 1 et 2 ans ou 1, 2 et 3 ans, au gré des acquéreurs, pour billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant intérêt au taux de 8 0/0 par an à partir du jour de la vente à parfait paiement, la clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocat, en cas de poursuite judiciaire pour recouvrer le paiement de la totalité ou d'une partie des dits billets; les acquéreurs devront faire assurer les bâtisses et transférer les polices aux détenteurs des billets et toutes les autres clauses usuelles. Les acquéreurs devront assumer les taxes dues et exigibles en 1879, en sus du prix d'adjudication, et seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant G. Le Gardeur, notaire, aux frais des acquéreurs.

mars22—33 à la vente

Succession de Louis Théodore Moreau.

Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

No 40,891.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau, No. 46 de la rue Royale—LUNDI 31 mars 1879, ET LES JOURS SUIVANTS, à 11 heures, il sera vendu, à l'enchère publique, au magasin coin Toulouse et Royale, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 mars 1879, pour le compte de la dite succession, le contenu du magasin ci-dessus mentionné, comprenant en partie:

Chemises en toile et en coton, chemises de peau, cols, parfumeries, jouets, porcelaines, masques, bonneterie, cravates, parapluies en soie et en coton, brosses à dents, à cheveux et à linge, peignes, éventails, porte-monnaies, articles de fantaisie, cartes à jouer, nécessaires, fournitures de cordonnerie, boutons de toutes descriptions, bijouterie de fantaisie, cure-dents, rubans, galons, soutaches, guipures, lainages et un grand assortiment d'articles trop long à énumérer.

AUSSI

Comptoirs, vitrines, vitrières, installations de magasin et installations de gaz, etc.

Conditions—Comptant sur adjudication.

19 mars—19, 23, 27, 31 à nouv. ord

Résidence de famille No 67 rue Kerlerec, entre Amour et Bons-Enfants, Troisième District.

Succession de Veuve J. B. Trezler, No 41662.—Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur.—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 19 avril 1879, à midi, il sera vendu à l'encan à la BOURSE DES NÉGOCIANTS ET DES ENCANTEURS, rue Royale, entre Canal et Douane—par ordre des Héritiers, reconnus et mis en possession par l'Hon., Deuxième Cour de District, pour la paroisse d'Orléans, pour effectuer un partage entre les dits héritiers, la propriété ci-dessous décrite à savoir:

Un certain morceau de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Amour, St Claude ou Bons-Enfants, Hiraclée et Kerlerec, et Mystérieuse ou Columbus, désigné par le No [illegible] mesurant 30 pieds de face à la rue Kerlerec, 30 pieds 4 pouces de largeur dans le fond sur une ligne oblique, 88 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare d'un des lots adjacents et 88 pieds de profondeur sur une ligne qui le sépare de l'autre lot adjacent. Les améliorations comprennent une maison en bois ayant 3 chambres et un cabinet, cuisine à deux étages avec trois chambres en haut et 2 en bas, waterworks, cave, &c. Cette propriété porte le numéro municipal No 67 rue Kerlerec.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devra assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1879 en sus du prix d'adjudication et requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.

19 mars—19, 26, avril 1, 5, 15, 19.

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées de valeur et terrains nus dans le Premier, Second, Troisième et Sixième District de cette ville et dans la Paroisse St-Bernard, Billets Hypothécaires, Bon de la ville de la Nouvelle Orléans.

Coin des Rues Pitt et Peniston,

Demi îlet de terre, borné par les rues Douane, Bienville, David et Avenue Carolton.

Six Terrains nus faisant face aux rues des Champs-Elysée, Marigny, Girod et St-Jean-Baptiste.

No 93 rue des Remparts entre celles Gravier et Perdido.

Rue Craps, entre celles Musique et Poëte.

Rue Musique, entre celles Amour et Craps.

No 244 rue des Remparts, entre celles Girod et Julie.

No 163 rue St-Philippe, entre celles St-Claude et Tremé.

Coin des rues Ursuline et Tonti.

No 372 rue des Ursulines, entre celles Galvez et Miro.

No 301 rue Dauphine, entre celles Hôpital et Quartier.

Coin des rues Dauphine et Quartier.

Coin des rues Orléans et Bourgogne.

Rue Baronne, entre celles Julia et St-Joseph.

No 236 rue du Canal, entre celles Franklin et Tremé.

Rue Euphrosine, entre celles Clara et Martin.

Rue North Market, entre celles Nouvelle-Levée et Tchoupitoulas.

Morceau de terre sur le Bayou Terre aux Boeufs dans la paroisse St-Bernard.

Succession de Pierre Villarceaux Macarty.

Isidore E. Alhin Macarty et al.

vs.

Mme Veuve de Phelps et autres.

No 40,593.

Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 26 avril 1879, à midi, il sera vendu, à la BOURSE DES NÉGOCIANTS ET DES ENCANTEURS, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un jugement rendu le 18 mars 1879 et signé le 22 mars 1879, par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-dessous décrites, billets hypothécaires et bons, à savoir:

1° SIX CERTAINS MORCEAUX DE TERRE ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Champs Élysées, Marigny, Girod et St-Jean-Baptiste, lesquels lots sont désignés par les lettres A, B, C, D, E, F, d'après un plan ci-joint passé pardevant O. Drouet, notaire en cette ville, en date du 9 décembre 1871, et ayant d'après le dit plan les dimensions suivantes: le lot A mesure 60 pieds de face à la rue des Champs-Elysées sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot B mesure 45 pieds 9 pouces de face à la rue Girod sur 200 pieds de profondeur sur la ligne à côté de la rue Marigny, et une première profondeur de 128 pieds sur le côté opposé, plus près des Champs-Elysées, de là elle s'étend à un angle droit de 5 pieds sur une seconde profondeur de 40 pieds et arrive à un angle droit de 2 pieds sur une profondeur de 32 pieds, de manière qu'il mesure 52 pieds 9 pouces sur la ligne du fond; les lots C et D, mesurent chacun 29 pieds 4 pouces et demi à la rue St. Jean-Baptiste par 120 pieds de profondeur sur la ligne [illegible]: le lot D. 119 pieds 8 pouces, et lot C. 119 pieds 8 pouces sur la ligne qui le divise du lot D. et a une première profondeur sur le côté opposé près de la rue Champs Elysées de 29 pieds 9 pouces, de là, il couvre à angle droit de 2 pieds à une seconde profondeur de 32 pieds puis il retre et de 2 pieds sur une troisième profondeur de 40 pieds, de là il ouvre à angle droit de 2 pieds sur une quatrième profondeur de 8 pieds et mesure 32 pieds 4 pouces sur la ligne du fond; les lots E et F, mesurant 30 pieds de face chacun à la rue Marigny sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles, achetées par le défunt Pierre Villarceaux Macarty du shérif de la paroisse d'Orléans, le 16 août 1875, enregistré le 21 août 1877 dans le registre No 8, Fol 235, Bureau des aliénations, le 8 octobre 1875, livre 104, Folios 551 à 554.

2° LA MOITIÉ D'UN CERTAIN ÎLET DE TERRE situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Douane, Bienville, David et Avenue Carrollton, de manière à former la moitié du dit îlet faisant face à la rue de la Douane, s'étendant de la rue David à l'Avenue Carrollton et mesurant en profondeur et façade sur les deux dernières rues, la moitié de la profondeur du dit îlet, le dit demi îlet étant composé de deux portions de terre—l'une désignée par la lettre B d'après un plan de G. F. Dunbar, voyer, en date du 12 décembre 1848, et d'après une copie des plans déposée par Allou d'Hémécourt, voyer, en date du 15 février 1849, et les deux dits plans déposés dans le bureau des actes notariés en cette ville et l'autre formant le reste du dit demi îlet d'après un plan de C. A. Hedin à Scarborough, voyer du 17 novembre 1852, et déposé dans le bureau de A. Ducatel, notaire, comme plan No 2; Livre des Plans No 5, acheté par le dit défunt Pierre Villarceaux Macarty, du shérif de la paroisse d'Orléans le 16 avril 1873, enregistré au registre No 5, folios 385 à 390, 28 mai 1873. Livre du Bureau des Aliénations No 101, Fol. 763.

3° UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second District de cette ville, désigné par le No 2 dans l'îlet borné par les rues St Philippe, St-Claude, Ursulines et Tremé, mesurant, mesure française, 40 pieds de face à la rue St-Philippe, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une résidence en bois pour famille, avec quatre chambres, deux cabinets et galerie, avec cour pavée, cuisine à deux étages avec une cour, ardoisée, avec quatre chambres, une écurie, waterworks, cave, lieux d'aisance, puits, etc., acheté par le défunt Pierre Villarceaux Macarty de Mme Adrienne Jumel, le 30 mai 1877, enregistré: Bureau des Aliénations, Livre 111, Fol. 100. Cette propriété porte le numéro municipal 163, rue St-Philippe.

4° UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Pitt, Amelia, Prytania et Peniston, le dit lot de terre étant une partie du partage marqué 8 d'après le plan joint à un acte passé le 10 avril 1868, pardevant S. Magner, alors notaire en cette ville, et mesurant 53 pieds 6 pouces de face à la rue Pitt, commençant au coin des rues Pitt et Peniston et ayant une profondeur et façade à la rue Peniston de 100 pieds 10 pouces 3 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un chalet-cottage couvert en ardoises, deux étages, galerie devant et derrière, salon et salle à manger, chambres et cabinets au second étage, cuisine en bois à deux étages reliée à la bâtisse principale avec quatre chambres, lieux d'aisance, hangar, cuve, etc., acheté par le défunt Pierre Villarceaux Macarty le 16 avril 1873 à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, enregistrée dans le Bureau des Améliorations, le 16 mai 1873. Livre 101, Folio 763.

5° UN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'îlet compris entre les rues St Jean, Cirque, Girod et Julie, et mesurant 25 pieds, 9 pouces de face rue du Cirque, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout d'après le plan de C. A. Hedin, ex-voyer, daté du 8 décembre 1850, et déposé au bureau de A. A. Baudouin, ancien notaire en cette ville. Les améliorations consistent en une bâtisse en briques, à trois étages, la partie inférieure de laquelle peut être transformée en magasin; corridor et deux chambres à chacun des deux autres étages, cuisine en briques, à trois étages attenante à la bâtisse principale, avec trois pièces, à chaque étage, citerne, hydrant, etc. Cette propriété porte le No 244 de la rue des Remparts. Elle a été achetée par Pierre Villarceaux Macarty, décédé, du shérif de la paroisse d'Orléans, le 2 juin 1874, et a été enregistrée au bureau des Transferts, le 15 juin 1874, à la page 276 du livre 103.

6° UN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, rue Musique, entre Amour et Craps, et désigné par le No 285, sur un plan en date du 30 juin, 1807, et déposé au bureau de Félix de Armas, anciennement notaire en cette ville, et désigné aussi sur un autre plan tracé, le 15 février 1824, par J. Pilié, ex-voyer de la ville, et annexé à un acte passé le 7 mai 1824, par devant le dit notaire, F. de Armas. Le terrain mesure 50 pieds de face rue Musique, sur 145 de profondeur.

7° UN CERTAIN LOT DE TERRE avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Craps, Music, Amour et Poëte, faisant partie du lot désigné par le No 231, sur les deux plans ci-dessus mentionnés. La dite portion de terre mesure 30 pieds de face à la rue Craps sur une profondeur de 120 pieds. Elle a été acquise par feu Pierre Villarceaux Macarty, du shérif de la paroisse d'Orléans, le 8 novembre 1875, et a été enregistrée au Bureau des Aliénations le 8 novembre 1875, Livre 107, folio 109.

8° UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Cirque, Dryades, Gravier et Perdido, désigné par le No 2 sur un plan dressé par Pilié, le 20 janvier 1841, mesurant, en pieds américains, 31 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue Cirque, sur 90 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du No 1, 93 pieds 7 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne le divise du lot No 3, et 31 pieds de largeur dans le fond.

Les améliorations consistent en un magasin et résidence en briques à deux étages, avec cuisine en briques à deux étages. Cette propriété porte le numéro municipal 93 rue des Remparts. Elle a été acquise par feu Pierre Villarceaux Macarty de Mme Leclerc, femme de Jean Leclerc, le 17 avril 1871, et a été enregistrée au bureau des aliénations, livre 98 folio 510.

9° TROIS LOTS DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Tonti, Miro et St Philippe, désignés par les Nos 4, 5 et 9. Lesdits lots mesurant chacun 30 pieds de face à la rue des Ursulines, sur une profondeur et façade de 92 pieds 2 pouces 2 lignes sur la rue Tonti dont il forme l'angle. Les améliorations consistent en une résidence en bois à deux étages, divisée en deux corps de logis ayant de chaque côté deux chambres et une galerie au rez-de-chaussée, et deux chambres et un cabinet au 1er étage de chaque corps de logis, balcon sur la façade, cuisine à deux étages avec quatre chambres, gaz dans la maison, puits, cave, jardin, etc.

10° UN LOT DE TERRE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tonti, Ursulines, St Philippe et Miro, formant autrefois partie des lots ci-dessus décrits Nos 4, 5 et 9. Il mesure 24 pieds de face à la rue Tonti sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un petit cottage, etc. Les propriétés ci-dessus décrites, 9 et 10, ont été acquises par feu Pierre Villarceaux Macarty de Justin Frémeaux, le 23 août 1871, et ont été enregistrées au Bureau des Aliénations dans le livre 100, folio 198.

11° UN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues St-Philippe, Ursulines, Galvez et Miro, désigné par le No 15 sur un plan déposé au bureau de E. G. Gottschalk, notaire; le dit terrain mesure 33 pieds américains de face sur la rue des Ursulines, sur 146 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage en bois à distance de la rue, couvert en ardoises et ayant cinq chambres, galerie, cuisine, citerne, lieux d'aisance, parterre, etc. Cette propriété porte le No 372 de la rue des Ursulines. Elle a été achetée par Pierre Villarceaux Macarty d'Oscar Drouet, le 21 janvier 1870 et enregistrée au bureau des Transferts à la page 302 du livre 97.

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

12° UN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'îlet compris entre les rues Dauphine, Hôpital, Quartier et Bourgogne, et mesurant 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face rue Dauphine, sur les pouces et 5 lignes du côté de la rue Hôpital, et 91 pieds, première profondeur du côté de la rue du Quartier, puis le terrain s'élargissant de 21 pieds, 11 pouces, une seconde profondeur de 23 pieds, 10 pouces, 6 lignes, de sorte que le terrain mesure à l'arrière-plan une largeur de 63 pieds, 11 pouces, 3 lignes.

Les améliorations consistent en une résidence de famille en briques avec mansardes, grand corridor latéral, gallerie, deux pièces au rez-de-chaussée, deux chambres et deux cabinets dans l'attique, une cuisine en briques à deux étages avec six chambres; une autre bâtisse en bois avec deux chambres et un cabinet, gaz, hydrant, lieux d'aisance, etc. La propriété a été achetée par Pierre Villarceaux Macarty de dame Vve Jean B. Judice, le 30 septembre 1865, et enregistrée au bureau des Transferts, à la page 239 du livre 89. Cette propriété porte le numéro municipal 301 rue Dauphine.

13° UN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'îlet compris entre les rues Dauphine, Quartier, Hôpital et Bourgogne, formant l'angle des rues Dauphine et Quartier, et mesurant 42 pieds 2 pouces de face rue Dauphine, sur 95 pieds de face et de façade rue Quartier. Les améliorations consistent en une maison de résidence en briques à deux étages, avec corridor aux deux étages, deux chambres de chaque côté du corridor à chaque étage, une vaste galerie fermée sur l'arrière aux deux étages, une cuisine en briques à deux étages, avec quatre chambres, gaz, hydrant, citerne, lieux d'aisance, etc.

14° UN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'îlet compris entre les rues Dauphine, Hôpital, Quartier et Bourgogne, adjacent au terrain ci-dessus décrit No 13 et mesurant 22 pieds, 10 pouces, 6 lignes de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 95 pieds entre lignes parallèles.

15° UN CERTAIN LOT DE TERRE, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'arrière des terrains Nos 13 et 14 ci-dessus décrits dans l'îlet borné par les rues Quartier, Dauphine, Hôpital et Bourgogne, mesurant 22 pieds 10 pouces et 6 lignes de face sur la rue Quartier, sur une profondeur de 65 pieds entre lignes parallèles. Les 13e, 14e et 15e morceaux de propriété formeront ensemble un seul morceau de terre.

16° UN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District, dans le carré d'îlet, borné par les rues d'Orléans, Bourgogne, Ste-Anne et Dauphine, et mesurant environ 40 pieds de face rue d'Orléans, sur environ 80 de profondeur et de façade rue Bourgogne. Les améliorations comprennent un bâtiment bas à un étage, qui a été occupé comme magasin, d'épiceries pendant plus de quarante ans. La dite propriété a été achetée par Pierre Villarceaux Macarty, décédé, du shérif de la paroisse d'Orléans, le 25 avril 1844, et a été enregistrée à la page 259 du livre 35 au bureau des transferts.

17° UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Julia, St-Joseph et Carondelet, étant le lot le plus rapproché de la rue St-Joseph de deux lots désignés par les Nos 10 et 11 sur un plan tiré par Louis Surgi, arpenteur, le 4 octobre 1841, déposé au bureau de Théodore Seghers, notaire. Le dit lot mesure 23 pieds 6 pouces de face à la rue Baronne sur 90 pieds 1 pouce et 1 3-5 ligne de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une résidence de famille en briques, à trois étages, avec vestibule et salons doubles au rez-de-chaussée, vestibule et deux chambres aux deuxième et autant au troisième, une cuisine en briques à deux étages, avec sept chambres, chambre à bain, lieux d'aisance, waterworks, gaz, cave, etc. Cette propriété porte le numéro municipal No 231 rue Baronne, et a été acquise par feu Pierre Villarceaux Macarty de Aaron Kirsch, le 3 août 1871, elle a été enregistrée au Bureau des Aliénations, livre 100, folio 151.

18° UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Franklin et Tremé, désigné par le No 2 sur un plan de Mulhausen, daté le 19 mai 1844 et déposé en l'étude de Lucien Hermann, ancien notaire de cette ville, mesurant 26 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue du Canal sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un édifice en briques convenable pour une grocerie, comestible, magasin de marchandises sèches ou tout autre commerce. Cette propriété porte le numéro municipal 236 rue du Canal. Elle a été acquise par feu Pierre Villarceaux Macarty de Francis et Louis Puleri, le 15 mai 1860.

19° UN CERTAIN LOT DE TERRE, situé dans le premier district de cette ville, désigné comme le lot No 4 dans l'îlet No 15 qui est compris entre les rues Clara, Martin, Euphrosine et le chemin coquille, d'après le plan de G. F. Dunbar, arpenteur, daté du 9 janvier 1845, et déposé au bureau de L. T. Caire, ancien notaire de cette ville. Ledit lot mesure 31 pieds 4 pouces et 7 lignes de face sur la rue Euphrosine, sur une profondeur de 123 pieds 2 pouces 6 lignes sur une ligne du lot No 3, 120 pieds 10 pouces 1 ligne sur la ligne du lot No 5, avec tous les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

20° Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues North Market, New Levée, St-Joseph et Tchoupitoulas, désigné par le No 8 sur un plan déposé au bureau de W. Christy, notaire de cette ville, le 12 mai 1866, dans le Livre de Plans No 1. Le dit lot mesure d'après le dit plan 22 pieds 4 pouces de face à la rue North Market sur une profondeur entre lignes parallèles de 55 pieds 3 pouces [illegible] avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Les 19e et le 20e propriétés ci-dessus décrites ont été acquises par feu Pierre Villarceaux Macarty du shérif de la paroisse d'Orléans le 5 juin 1878, et enregistrées au Bureau des Aliénations le 21 juin 1878, livre 111, folio 539.

21° UNE CERTAINE PORTION DE TERRE, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les droits voirs et servitudes y attachés, située dans la paroisse St-Bernard, État de la Louisiane, des deux côtés du bayou Terre aux Boeufs ayant les dimensions suivantes: 3 arpents, plus ou moins, de face aux deux côtés du Bayou Terre aux Boeufs et s'étendant en profondeur jusqu'à 40 arpents des deux côtés du dit bayou, borné à la ligne supérieure par l'habitation Duchesne et à la ligne inférieure par la propriété l'habitation St. [illegible] appartenant actuellement à la Banque des Citoyens de la Louisiane.

BILLETS.

22° Deux billets tirés par J. Lemarié à la date du 14 mai 1877, respectivement pour trois mille cinq cents piastres ($3500) et trois mille piastres ($3000), payable le 20 avril 1878, étendu au 20 [illegible] octobre 1877 et tous les intérêts échus à cette date assurés par hypothèque par acte passé devant O. Drouet, notaire le 14 mai 1877.

23° Un billet d'Antoinette Fabre daté du 5 septembre 1877 pour deux mille cinq cents cinquante et une piastres ($2551) assuré par hypothèque par acte passé pardevant Oscar Drouet, notaire, le 5 septembre 1877, payable le 5 septembre 1879.

24° Un billet de L. Rabaud daté du 28 juin 1877, pour mille piastres ($1000), payable à un an de date, sur lequel cinquante piastres ($50) ont été payées à compter pour la balance; renouvelé et étendu au 30 juin 1879, et tout l'intérêt payé à cette date.

25° Un billet de Thomas Jorda, daté du 9 janvier 1872, pour cinq mille piastres ($5000), payable à un an de date, assuré par hypothèque par acte passé pardevant O. Drouet, notaire le 9 janvier 1872, avec intérêt payé jusqu'au 9 mai 1874.

26° Un billet de Victoria Macarty daté du 4 septembre 1868, pour mille cinq cents piastres ($1500), assuré par hypothèque par acte passé devant A. Dreyfous, notaire, payable à un an de date et étendu au 15 juin 1879, et tout l'intérêt payé jusqu'à cette date.

27° Un bon de la ville de la Nlle Orléans No 2366 à la date du 1er juin 1870 pour mille piastres, avec le coupon d'intérêt y attaché.

Termes et conditions—Pour les billets et le bon, comptant au moment de l'adjudication, et pour les immeubles, une moitié comptant, et la balance à un crédit d'un an par billet de l'acquéreur, achats divisés en coupons si on le désire, portant hypothèque spéciale et privilège et gage de vendeur sur la propriété vendue, avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final, la charge de 5 pour cent pour émoluments d'avocat pour le cas de procédures judiciaires pour le recouvrement du paiement des billets ou une partie de billet et toutes les clauses usuelles. L'acquéreur devant tenir les bâtisses assurées et transférer la police d'assurance au porteur des billets, et assumer toutes les taxes payables et exigibles en 1879 en sus du prix d'adjudication et devant être requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant A. J. Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur.

23mars—23, 25 avl 1, 8, 15, 22, 26

Meubles, linge de corps, montre en or, outils, &c. Succession de Paul Mathieu.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau 46 rue Royale.—MERCREDI 26 mars, à 11 heures, il sera vendu au No 206 rue Bourbon, entre Dumaine et St Philippe—

Meubles, linge de corps pour hommes et femmes, montre en or, magnifique lot d'outils, presses, cordes en acier, fournitures de tender, espèces pour réparations de pianos et d'ébénisterie.

Conditions—comptant. 23 mars—

Papier pour tapisserie, papier pour dessin, papier à relier, tableaux, portraits, stores, cordes et ornements pour portraits, cadres dorés et en acajou et autres, statuettes bronzées, papier de soie, coins, papeterie, miroirs, et autres articles trop longs à énumérer.

AUSSI

Garnitures de bureaux, comptoirs, pupitres, vitrières, chaises, etc.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau, No 46 de la rue Royale—MARDI, 25 mars 1879 à 10 heures et demie du matin, il sera vendu au coin des rues Toulouse et Chartres, le contenu du dit magasin comprenant en partie les articles ci-dessus mentionnés, en lots au gré des acquéreurs. VENTE POSITIVE.

Conditions—Comptant.

N. B.—Les commerçants et le public en général trouveront qu'il est de leur intérêt d'assister à cette vente. 22 mars—

PAR O. VALETON.

Vins Rouge en Barriques et Caisses, pour le compte de qui il appartiendra.

PAR O. VALETON, ENCANTEUR.—MARDI 25 mars à midi il sera vendu, au No [illegible] rue des Magasins—

100 futailles et Caisses vin rouge pour familles.

Conditions—comptant. 23 mars—

ANNONCEN JUDICIAIRE.

Compagnie d'assurance de la Nouvelle-Orléans vs. Jean Baptiste Laurent.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT DE LA PAROISSE D'ORLÉANS.—No 9,645.—

En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus nommée, je vendrai à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le second district de cette ville, le SAMEDI, 5 avril 1879, à midi, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Remparts, St-Philippe et Ursulines, mesurant, mesure américaine, trente pieds de face à la rue Bourgogne sur cent vingt pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété anciennement occupée par I. Carrere, et de l'autre par celle qui appartenait anciennement à Magloire Lesslie, et est la même propriété que le dit J. B. Laurent acheta de J. A. E. Bonnet, d'après un acte de vente passé pardevant A. E. Bienvenu, un notaire de cette ville, le quatrième jour d'avril 1866.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de la vente.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY.

ANNONCES JUDICIAIRES.

La résidence en briques à deux étages formant le coin N. E. des rues St Claude et St Philippe.

Succession de Jean Rey.

No 40,980. Seconde cour de district pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureaux No 31 de la rue du Camp.—SAMEDI, 12 avril 1879, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, en cette ville, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Seconde Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 mars 1879, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-dessous décrite:

Un certain morceau de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St Claude, Remparts, St Philippe et Ursulines, d'après un plan dressé par E. Surgi, en date du 15 juin 1840, déposé comme le plan No 2, du livre de plans No 6 dans le bureau de L. T. Caire, notaire, mesure américaine, trente-neuf pieds sept pouces et six lignes de face à la rue St-Claude sur soixante-trois pieds onze pouces et deux lignes de profondeur et de face à la rue St-Philippe, etc, désigné par le numéro un du dit îlet d'après le dit plan. Les améliorations comprennent une résidence en briques à deux étages, avec dépendance, solidement construite, contenant le confort et l'agrément, et que des résidences de familles les plus complètes du second district.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à un et deux ans de crédit par billets spécialement garantis par hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt. L'acquéreur devra payer en sus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles pour l'année 1879. L'acte de vente devant contenir les clauses habituelles d'assurance et d'honoraires d'avocat fixés à 5 pour cent, payables par l'acquéreur en cas de poursuites judiciaires pour recouvrir le paiement, et la clause de non aliénande. Acte de vente pardevant A. Doriocourt, aux frais des acquéreurs.

15mars—15, 22 29, avril 5 et 12

Un placement de première classe—Quatre magasins et résidences en briques, à deux étages, dans un des quartiers les plus populaires du 2e district.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur.—Bureaux, No 31 de la rue du Camp. SAMEDI, 29 mars 1879, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera positivement vendu, à l'encan pour cause de départ.

Ces magasins et résidences continus en briques, à deux étages, situés au centre de la ville, solidement construits et bâtis pour l'agrément, au coin ouest des rues Bourbon et St-Pierre, dans l'îlet formé par les rues Bourbon, Dauphine, St-Pierre et Orléans. Ces propriétés sont désignées par les Nos —— de la rue Bourbon et par les Nos —— de la rue St-Pierre, bâtis avec soin pour emplacement d'affaires et résidences, et divisés en corps de logis séparés. Cette propriété convient à cette portion respectable et centrale du Second District.

Cette propriété est toujours recherchée et est louée en ce moment à de bons locataires à raison de $1080 par an, par des baux. Située près de la cathédrale, des cours, marchés et lieux de plaisirs, elle lui assure des locataires constants.

Les capitalistes cherchant un placement de première classe sont priés de prendre en considération les avantages sans nombre qu'offre cette propriété.

Conditions—1/4 ou plus comptant au gré des acquéreurs, le reste à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit par billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant toutes les clauses habituelles de huit pour cent par an d'intérêt, cinq pour cent honoraires d'avocat et transfert de la police d'assurance. L'acquéreur assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1879, en sus du prix d'adjudication.

L'acte de vente pardevant Theo. Guyol, notaire, aux frais des acquéreurs.

15 mars—15, 16, 22 et 29

Le cottage en bois et résidence à 2 étages Nos 40 et 42 rue Robertson, entre les rues Bienville et Douane.

Vente positive pour payer une hypothèque.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur.—Bureaux, No 31, de la rue du Camp — SAMEDI, 29 mars 1879, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera positivement vendu à l'encan avec le consentement des parties pour payer une hypothèque—

1° La résidence en bois à 2 étages No 42 rue Robertson dans l'îlet borné par les rues Robertson, Villeré, Bienville et Douane, contenant 4 chambres, cuisine séparée, cave et allée de côté.

2° La résidence (cottage) en bois à côté, attenant à la précédente et désignée par le No 40 de la rue Robertson, contenant 4 chambres, cave et allée de côté. Voir le plan à la vente pour les dimensions.

Conditions—Moitié ou plus comptant au gré des acquéreurs et le reste à 1 et 2 ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent d'intérêt par an, 5 pour cent honoraires d'avocat, [illegible] de la police d'assurance et les acquéreurs assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1879 en sus du prix de l'adjudication.

Acte de vente pardevant A. Kerr, notaire, aux frais des acquéreurs.

15mars—15, 16, 22 à la vente.

Vente positive du cottage en bois à deux corps de logis, et d'un grand lot au coin Claiborne et Ursulines.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur.—Bureaux, No 31 de la rue du Camp, SAMEDI, 29 mars 1879, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera positivement vendu avec le consentement des parties pour cause de départ, le cottage en bois à deux corps de logis [illegible] au coin N. E. des rues Claiborne et Ursulines, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Ursulines, Robertson et le chemin du Bayou, la propriété comprend 2 lots de terre ayant ensemble [illegible] à la rue Claiborne de soixante-six pieds, sur une profondeur et façade à la rue Ursulines de quatre vingts pieds 5 pouces et cent cinq pieds trois pouces sur la ligne latérale du côté du chemin du Bayou et d'une largeur sur la ligne oblique du fond de soixante-quatorze pieds.

Conditions—1/2 ou plus comptant au gré de l'acquéreur et la balance à 1 et 2 ans de crédit par billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent d'intérêt l'an, 5 pour cent honoraires d'avocat, transfert de la police d'assurance, et les acquéreurs assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1879 en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Jas Fahey, notaire.

15 mars—15, 16, 22 à la vente.

PAR VINCENT & CO.

Habillements de printemps et d'été, chapeaux de paille pour enfants, demoiselles, chapeaux de casimir et de laine, articles de toilette pour hommes.

PAR VINCENT & Co. aux Nos. 62, 64, et 66, rue de la Douane—MARDI, 25 mars, à 10 heures, choix assorti des articles ci-dessus nommés. 23 mars—

SIMEON TOBY. EDWARD TOBY, JR.

Simeon Toby & Son,

Agents de fabrique et marchands commissionnaires.

55.....RUE GRAVIER.....55

Coin Tchoupitoulas.

SEULS AGENTS POUR

De ST. MARCEAUX & CO., Reims, EXTRA DRY, [illegible] DRY ROYAL

CHAMPAGNE

J. Merman & Co., Bordeaux; Larose, Margaux, Pontet-Canet, St. Emilion, St. Germanville et d'autres vins de Bordeaux en barriques et en caisses.

La célèbre marque D. G. & Z., de JUS DE CERISE.

Marque du Cheval—Savon français.

Tous les ordres pour Job Lots seront remplis par des envois du magasin ou directement du lieu de provenance, avec permis de douane.

HERMANN MAYER & BRO., Importateurs, New-York.

22 déc—6m—DMaV

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

AU No 104 DE LA RUE DU CANAL.

VINGT-QUATRIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1878, y compris les primes non-expirées de l'année précédente—		
Sur risques de feu		$334,652 72
Sur risques de mer		20,648 79
Sur risques de rivières		24,051 91
Total des primes		$379,353 42
En moins, primes non expirées		117,841 00
Montant net des primes le 31 mai 1878		$261,512 42
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$65,427 69	
Sur risques de mer	13,466 69	
Sur risques de rivières	10,264 93	
Taxes, dépenses et intérêt payés	35,317 85	
Ré-assurances et primes remboursées	28,322 87 —	152,799 68
Bénéfices		$138 712 74

L'actif de la compagnie est établi comme suit:

Propriétés foncières	$396,054 80
Bons de la ville et bons hypothécaires	85,100 52
Actions de banques, des Waterworks et autres actions	196,376 40
Billets garantis par hypothèques	136,501 85
Billets reposant sur nantissement	69,970 63
Effets à recevoir	81,911 67
Primes en voie de recouvrement	42,467 11
Agricultural Fair Association	2,600 00
Scrips de la ville	5,879 39
En caisse	81,551 35
	$1,077,613 59

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.

G. W. NOTT, Secrétaire.

État de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans, Signé, sous serment, pardevant moi, ce 10 juin 1878.

JAMES FAHEY, Notaire.

Le 10 juin 1878, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende de vingt pour cent, comptant, sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 mai 1878, dividende qui sera payable le troisième lundi de juillet prochain.

Il a été, également, résolu de payer, aux actionnaires, sur demande, un intérêt de cinq pour cent l'an sur leurs actions.

Directeurs:

P. MASPERO,	EDWARD TOBY,
JOHN GEDDES,	D. FATJO,
P. FOURCHY,	M. W. SMITH,
J. J. FERNANDEZ,	D. A. CHAFFRAIX,
JNO. B. LALLANDE,	CHS. LAFITTE,
	A. A. LELONG.

11 juin—